

QUÉBEC – Aucune formation professionnelle ne sera bientôt exigée au personnel présent la nuit dans les petits centres d'hébergement privés pour personnes âgées autonomes.

En fait, la personne chargée d'assurer la sécurité des résidents durant la nuit n'aura même plus à être membre du personnel. Il pourra s'agir d'un résident de l'établissement, voire d'un bénévole. Aucun diplôme particulier ne sera exigé.

C'est ce qu'a confirmé le ministre de la Santé, Réjean Hébert, mercredi, en point de presse, tout en se défendant de vouloir ainsi revoir à la baisse les règles de sécurité imposées aux centres d'hébergement privés pour personnes âgées autonomes comptant moins de 50 chambres.

La personne présente la nuit devra cependant savoir quoi faire en cas d'incendie et pouvoir effectuer les manoeuvres de réanimation, en cas de besoin.

Le ministre Hébert a déposé en décembre un projet de règlement visant à éliminer toute exigence professionnelle pour la surveillance de nuit dans cette catégorie d'établissements, projet qui fait présentement l'objet d'une consultation.

Il a expliqué qu'il s'était rangé aux demandes formulées par des coopératives d'habitation, des organismes à but non lucratif et des municipalités, particulièrement en régions et en milieu rural, qui souhaitaient un tel accommodement.

Cette demande a été jugée «raisonnable», a affirmé le ministre, convaincu que la situation actuelle comportait un «effet pervers» sur le plan financier pour les personnes vivant en centre d'hébergement.

«Le règlement tel qu'il était les obligeait à engager une personne la nuit, ce qui faisait en sorte de hausser de façon importante le coût du loyer et mettait en péril, même, la certification» accordée à l'établissement, a-t-il fait valoir.

Le ministre Hébert a fait par ailleurs son mea culpa, pour dire qu'il n'était pas question d'étendre ce changement à l'ensemble des centres d'hébergement privés pour aînés, dont ceux abritant des personnes semi-autonomes. Il a expliqué qu'un paragraphe qui devait figurer dans le projet de règlement avait mystérieusement sauté, ce qui laissait place à cette interprétation. Le paragraphe en question rappelait les exigences imposées au personnel en termes de formation et de diplomation.

Ce n'était pas son intention de modifier la réglementation pour ce type d'établissements, a-t-il assuré, et la formulation sera modifiée.

«C'est mon erreur. Je n'ai pas vu les conséquences de ce libellé-là», a-t-il admis.

«J'aurais dû voir ça, je ne l'ai pas vu», a poursuivi le ministre, penaud, en disant qu'il n'était pas question d'alléger les mesures de sécurité destinées aux centres d'hébergement privés de plus de 50 chambres. Les préposés aux bénéficiaires devront donc continuer à acquérir la formation et les diplômes requis.

L'opposition libérale n'a pas apprécié les explications du ministre. Avant d'entrer à la séance du caucus libéral mercredi matin à Saint-Félicien, la députée Marguerite Blais a été catégorique: quand on dépose un décret au conseil des ministres, on est censé savoir ce qu'on dépose.

Mme Blais s'est élevée contre ces allègements en posant une question: comment les gens perçoivent aujourd'hui l'idée qu'un résidant puisse surveiller les autres résidants la nuit?

De son côté, la porte-parole de la Coalition avenir Québec (CAQ), Sylvie Roy, a fait valoir que dans le milieu tous s'entendaient pour dire que les préposés devraient acquérir une meilleure formation, contrairement à la tangente prise par le gouvernement.

Le porte-parole de Québec solidaire, le député Amir Khadir, a demandé lui aussi au ministre Hébert de rehausser au lieu d'abaisser les normes de sécurité et les exigences de formation imposées aux préposés aux bénéficiaires, incluant les personnes chargées des gardes de nuit. La question de la sécurité des personnes âgées n'est pas négociable et est une responsabilité

Centres d'hébergement privés pour aînés Hébert assouplit les règles la nuit

Écrit par L'actualité

Mercredi, 29 Janvier 2014 16:28 -

collective, a-t-il dit.

Cet article [Centres d'hébergement privés pour aînés: Hébert assouplit les règles la nuit](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Centres d'hébergement privés pour aînés Hébert assouplit les règles la nuit](#)